



Délibération n° 2015 / 128

Avis simple pour la fouille de sauvetage sur l'estran de deux amas coquilliers à
Quéménès et son Lédénez
Du 1^{er} au 31 mars 2015

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.33465, R.334-33 et R.334-34,

Vu le décret n°200761406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise, notamment son article 3,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 21 octobre 2014 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adopté par le conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Vu la délibération du Conseil de gestion du 12 janvier 2012 donnant délégation au Président pour répondre aux saisines relatives aux avis simples,

Vu la saisine de la Direction départementale des territoires et de la mer du 16 février 2015,

Considérant les éléments présentés par Henri GANDOIS dans l'évaluation des incidences Natura 2000 pour les opérations archéologiques de l'espace maritime et la demande d'autorisation de recherche archéologique sous-marine,

Compte-tenu que les projets soumis à évaluation des incidences au titre du Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à Natura 2000 sont soumis à un avis simple du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

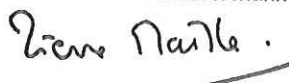
Compte tenu de l'appréciation technique de l'effet des fouilles archéologiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites Natura 2000 pour lesquels le Parc naturel marin est opérateur (FR 5300018 et FR 5310072) et des interactions négatives potentielles sur ces habitats et espèces d'intérêt communautaire,

Article unique

Le Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise émet un avis simple favorable, sous réserve que le chantier soit bien réalisé du 1^{er} au 31 mars 2015, avant la période de ponte des oiseaux nicheurs sur l'estran tels que l'huître pie, le grand gravelot et les sternes.

Au Conquet, le 01 MARS 2015

Le Président du Parc naturel marin d'Iroise


Pierre MAILLE